

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Du lundi 1^{er} juin 2026 à 9h00 au mardi 30 juin 2026 à 17h00

PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE VALLEE SUD - GRAND PARIS

Objet de la concertation préalable :

La présente concertation préalable porte sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Vallée Sud – Grand Paris. Les objectifs de la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Vallée Sud – Grand Paris, ainsi que les modalités de la concertation préalable, ont été approuvés par la délibération N°2025/100 du Conseil de Territoire en date du 10 décembre 2025.

L'objet de la modification de droit commun n°1 du PLUi est de prendre en compte l'avancement des projets sur le territoire de Vallée Sud – Grand Paris, d'améliorer ou corriger la rédaction de certaines règles du PLUi et de tenir compte des évolutions réglementaires ainsi que de l'approbation des documents de planification avec lesquels le PLUi doit être compatible. Les évolutions envisagées portent sur les onze communes.

Organisation de la concertation préalable :

La concertation préalable est organisée à l'initiative de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris au titre de l'article L 103-2 b) du code de l'urbanisme. Par délibération en date du 10 décembre 2025, le Conseil de Territoire a, en effet, décidé de soumettre à évaluation environnementale la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Vallée Sud – Grand Paris. En conséquence, une concertation préalable est à organiser pendant l'élaboration du projet de modification du PLUi.

Modalités de la concertation :

- Publication d'un avis annonçant les dates de la concertation dans un journal diffusé dans le Département, sur le site internet de Vallée Sud – Grand Paris ainsi que dans le magazine intercommunal « Onze ». Affichage de cet avis aux sièges administratif et social de Vallée Sud – Grand Paris ainsi que dans les mairies des onze communes au plus tard 15 jours avant le début de la concertation et pendant toute la durée de cette dernière.
- Mise à disposition du dossier de concertation précisant les objectifs de la modification de PLUi sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-M1-plui-vs-gp> (accessible également depuis le site internet de Vallée Sud – Grand Paris), ainsi qu'en version papier au siège administratif de Vallée Sud – Grand Paris et dans les mairies des onze communes, du lundi 1^{er} juin 2026 à 9h00 au mardi 30 juin 2026 à 17h00. Le détail des jours, horaires et lieux est précisé dans le tableau ci-dessous.
- Le public pourra faire part de ses observations :
 - Sur le registre de concertation dématérialisé disponible sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-M1-plui-vs-gp> ;
 - Sur des registres papier au siège administratif de Vallée Sud – Grand Paris et dans les mairies des onze communes, aux jours, horaires et lieux mentionnés ci-dessous ;
 - Par courrier adressé à « Monsieur le Président, Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute, 92 260 Fontenay-aux-Roses » avec pour objet « Concertation sur la modification n°1 du PLUi »

Suites de la concertation préalable :

A l'issue de la concertation préalable, le Conseil de territoire de Vallée Sud – Grand Paris en approuvera le bilan. Ce dernier sera joint au dossier d'enquête publique.

Information sur les données personnelles : Dans le cadre de la concertation, les observations et propositions déposées sur les registres papier, le registre dématérialisé ou transmises par voie postale feront l'objet d'un traitement par l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris en vue de leur analyse.

Commune	Adresse des lieux de mise à disposition du registre et du dossier papier	Jours et heures d'ouverture des lieux de mise à disposition du registre et du dossier papier	Commune	Adresse des lieux de mise à disposition du registre et du dossier papier	Jours et heures d'ouverture des lieux de mise à disposition du registre et du dossier papier
Antony	Hôtel de Ville Place de l'Hôtel-de-Ville, 92160 ANTONY	Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	Fontenay-aux-Roses	Direction des services techniques municipaux de Fontenay-aux-Roses 8 place du Château Sainte-Barbe, 92260 FONTENAY-AUX-ROSES	Lundi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Mardi et jeudi de 8h30 à 12h00
Bagneux	Mairie de Bagneux Direction de l'Aménagement Urbain, Rez-de-chaussée du Bâtiment Garlande 57 avenue Henri Ravera, 92220 BAGNEUX	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi , de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (uniquement sur rendez-vous) et le mardi , de 13h30 à 17h00 (uniquement sur rendez-vous)	Le Plessis-Robinson	Service de l'Urbanisme 26 avenue Charles de Gaulle, 92350 LE PLESSIS-ROBINSON	Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Bourg-la-Reine	Mairie de Bourg-la-Reine 6 boulevard Carnot, 92340 BOURG-LA-REINE	Lundi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Mardi et jeudi : de 08h30 à 12h00 Samedi : de 09h00 à 12h00	Malakoff	Hôtel de ville de Malakoff Direction du Développement Urbain Place du 11 novembre 1918, 92240 MALAKOFF	Lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Jeudi de 8h30 à 12h00
Châtenay-Malabry	Mairie de Châtenay-Malabry, Direction des Services Techniques 26 rue du Docteur Le Savoureux, 92290 CHÂTENAY-MALABRY	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Mardi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30	Montrouge	Service Urbanisme au centre administratif de Montrouge 4 rue Edmond Champeaud, 92120 MONTRouGE	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Mardi de 08h30 à 12h00
Châtillon	Service Urbanisme situé au Centre administratif de Châtillon 79 rue Pierre Sépard, 92320 CHÂTILLON	Lundi et mercredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Mardi et jeudi de 09h00 à 12h00 Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	Sceaux	Hôtel de Ville de Sceaux 122 rue Houdan, 92330 SCEAUX	Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Jeudi de 8h30 à 12h00 Samedi de 9h00 à 12h00
Clamart	Centre Administratif, Direction de l'urbanisme, du commerce et du logement 1-3 avenue Jean Jaurès, 92140 CLAMART	Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 Mardi de 13h30 à 17h30 Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	Vallée Sud – Grand Paris	Siège administratif de Vallée Sud – Grand Paris 28 rue de la Redoute, 92260 FONTENAY-AUX-ROSES	Du lundi au vendredi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30